

**DECISION N°121-2026**

**Portant validation du devis de B2E Ingénierie pour la réalisation d'une étude structure dans le cadre d'une procédure de mise en sécurité de l'immeuble sis 33 rue des Fontaines à Bernay**  
Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le devis du bureau d'études B2E pour la réalisation d'une expertise structurelle de l'immeuble situé 33 rue des Fontaines et faisant l'objet d'une procédure de mise en sécurité.

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;  
Considérant que le devis du bureau d'études B2E est économiquement la plus avantageuse ;  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

**De valider le devis du bureau d'études B2E** pour la réalisation de l'expertise structure de l'immeuble situé 33 rue des Fontaines dans le cadre de la procédure de mise en sécurité engagée **d'un montant de 3 700.00 € HT.**

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 11/06/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

